

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Société Civile d'attribution « cité de l'artisanat et de l'entreprise »
à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges
24, rue Boulay de la Meurthe BP1
88 001 EPINAL
tél. 03.29.69.55.55

TYPE DE PROCEDURE

Marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

OBJET DU MARCHÉ

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE A EPINAL

Variantes : non autorisées

Lot : unique

DELAI D'EXECUTION ENVISAGE

Date prévisionnelle de début de mission : 05 Janvier 2009

Date prévisionnelle de fin de réalisation : quitus donné par le maître d'ouvrage, conformément au planning proposé par le prestataire et accepté par le maître de l'ouvrage.

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

- sur le site Internet www.cma-vosges.fr.
- remis ou adressé gratuitement à chaque prestataire qui en fera la demande écrite, soit :
 - par l'envoi d'un courrier ou d'une télécopie à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges - 24, rue Boulay de la Meurthe -BP1 88 001 EPINAL (fax : 03.29.69.55.57)
 - par retrait à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges - 24, rue Boulay de la Meurthe - EPINAL.

DATE LIMITE DE REMISE DES SOUMISSIONS

24 novembre 2008 à 12h00

ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges
24, rue Boulay de la Meurthe BP1
88 001 EPINAL

DELAI D'ENGAGEMENT

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Financement assuré des subventions publiques, un emprunt et par les fonds propres des partenaires de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Paiement dans un délai global maximum de 45 jours, dans les conditions de l'article 98 du Code des Marchés Publics.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Documents et renseignements à remettre obligatoirement par les candidats aux moyens des deux formulaires suivants :

- Lettre de candidature (DC4)
- Déclaration du candidat (DC5) : Rubriques A, B, C, D-1-1, D-1-4, D2, F, G, I, K, L
à renseigner obligatoirement
- Assurance professionnelle
- Copie du jugement en cas de redressement judiciaire

CRITERES DE CHOIX ET DE CLASSEMENT DES OFFRES

- *Prix : 40 %*
- *Valeur technique : 60 %*

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Monsieur Alain JOLIAT - Directeur Administratif
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges
24, rue Boulay de la Meurthe BP1
88 001 EPINAL
tél. 03.29.69.55.55

VOIES DE RECOURS

Tribunal Administratif de NANCY - 5 Place Carrière - 54000 NANCY

Saisine du Tribunal Administratif :

- *soit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet,*
- *soit avant que le marché ne soit signé, sur le fondement de l'article L 551.1 du Code de Justice Administrative en cas de manquement à une obligation de publicité et de mise en concurrence*

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

2 novembre 2008